

RÈGLEMENT DE PATENTE GENÈVE

Champ d'application

Ce règlement s'applique à tous les participants autorisés à utiliser la plateforme e-learning du centre de formation de Patente Genève. Les utilisateurs de cette plateforme s'engagent à respecter strictement toutes les dispositions de ce règlement.

L'accès à la plateforme de Patente Genève est valable 7/7 jours, 24/24 heures jusqu'au dernier jour de l'examen. Une nouvelle connexion à une prochaine session coûte Fs 100.-

Droit d'accès

Toute personne qui souhaite utiliser les contenus de la plateforme de Patente Genève peut s'inscrire au moyen du formulaire en ligne ou par téléphone au **022 736 23 56**. La confirmation de la demande de participation se fait par email à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription, avec la facturation de l'écolage et les données bancaires pour le paiement.

Patente Genève se réserve le droit de refuser une inscription et en informera la personne concernée sur les motifs de ce refus.

Après réception de la totalité du paiement requis, Patente Genève fera parvenir au participant la confirmation définitive de son inscription avec son identifiant et son code d'accès personnalisé par email.

Validation des inscriptions

Le droit d'accès à la plateforme de Patente Genève est personnel et intransmissible. Il est protégé par un mot de passe personnalisé. Aucune divulgation à des tiers du mot de passe ou des contenus de la plateforme de Patente Genève n'est autorisée.

Patente Genève contrôle périodiquement les droits d'accès et leur utilisation. En cas d'utilisation frauduleuse de la plateforme, les codes d'accès seront immédiatement bloqués. Le participant sera amené à présenter la justification de l'infraction constatée.

En cas de confirmation d'une utilisation non conforme de la plateforme de Patente Genève, les codes d'accès seront définitivement annulés. Patente Genève sera en droit d'exiger une indemnisation correspondante au triple du montant du prix de l'inscription à la plateforme par accès supplémentaire constaté. Patente Genève se réserve, de plus, le droit d'informer des tiers de la fraude, voire d'intenter des poursuites judiciaires.

Obligation de confidentialité

Les contenus de la plateforme conservés dans les systèmes et réseaux informatiques sont limités à ceux qui leur sont propres. Il est interdit de les utiliser à des fins commerciales ou de les faire transférer de quelque manière que ce soit sur d'autres supports (Internet et réseaux sociaux y compris).

Retraits et annulations

En aucun cas les participants ne pourront demander le remboursement de l'écolage. La réussite ou non à l'examen est indépendante de l'utilisation de la plateforme de Patente Genève. En cas de maladie ou d'accident attestant de son incapacité à accéder aux contenus sur la plateforme, et sur présentation des justificatifs originaux, le participant pourra se voir valider de nouveaux codes d'accès pour la prochaine session.

Demeurent réservé d'autres cas de force majeure selon la jurisprudence en la matière.

For : Le for juridique est à Genève, et le droit applicable Suisse.